

Primes Habitation – Travaux

Renvoyez l'original de ce formulaire (pages 2 à 8) complété, signé et accompagné des annexes à l'Administration, **au plus tard le 30/09/2026.**

- SOIT à l'adresse indiquée ci-contre
- **SOIT** sur https://monespace.wallonie.be

Conserver une copie pour vous.

Si vous n'avez pas reçu d'accusé de réception dans les 15 jours de l'envoi de votre demande, contactez le 1718.

Pour toute demande de documentation, de formulaire et pour toute information relative aux primes : rendez-vous dans un Guichet Energie ou à une permanence Info-Conseils Logement (voir la liste sur les sites web) ou contactez l'administration.

Service public de Wallonie

Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie Rue des Brigades d'Irlande, 1 5100 Jambes

https://logement.wallonie.be



Demande de prime Travaux

Objet

Attention! Veuillez remplir un formulaire par audit et par demande pour un ou plusieurs travaux. Les primes Habitation sont des aides financières octroyées par la Wallonie pour la réalisation des investissements économiseurs d'énergie et de rénovation d'un logement.

Public

Toute personne physique ou association de copropriétaires, maître d'ouvrage des travaux et à qui sont adressées les factures.

Le demandeur, si personne physique, doit :

- être âgé de 18 ans au moins ou être mineur émancipé ;
- être titulaire d'un droit réel sur le logement à rénover (plein propriétaire, copropriétaire, usufruitier, nupropriétaire, etc.);
- respecter une des conditions d'occupation fixées par la réglementation.

Conditions

Les conditions d'accès, la procédure ainsi que les travaux éligibles sont décrits sur notre site web : https://logement.wallonie.be.

Réglementation

Base légale¹:

Arrêté du Gouvernement wallon du 4 avril 2019 instaurant un régime de primes pour la réalisation d'un audit et des investissements économiseurs d'énergie et de rénovation d'un logement.

Arrêté Ministériel du 27 mai 2019 portant exécution de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 avril 2019 instaurant un régime de primes pour la réalisation d'un audit et des investissements économiseurs d'énergie et de rénovation d'un logement.

¹ Les textes coordonnés peuvent être consultés sur le site Wallex contenant la banque de données juridiques de la Wallonie (https://wallex.wallonie.be)



1. Informations sur l'audit

Cette demande de prime doit nécessairement faire suite à un <u>audit Logement (</u>excepté pour des travaux de toiture pour les demandes soumises sous les conditions en vigueur depuis le 14/02/2025 – en ce compris l'isolation de celle-ci) :

N° audit (AaaaammjjXXXXXX)
A 2 0
Date d'enregistrement de l'audit (JJ/MM/AAAA)
N° agrément de l'auditeur
P A E 2 - P -
Avez-vous introduit, au plus tard le 28 février 2025, 23h59 une demande de maintien des régimes de primes en vigueur jusqu'au 13 février 2025 pour la présente demande de prime ?
□ Oui
Numéro de dossier de la demande de maintien :
□ Non



plus longue

2. Coordonnées du demandeur

2.1.	Identification	
	□ M.	
	□ Mme	
	Nom	Prénom
	Date de naissance	Numéro de registre national
	/ /	
En (Copropriétaire avec mon conjoint (couple marié, cohabitar de ménage Copropriétaire avec d'autres Usufruitier Nu-propriétaire Représentant d'une association de copropriétaires, dont le numéro d'entreprise (BCE) est : BE	nts légaux, cohabitants de fait) figurant sur ma composition
	Précisez :	
0.0	Advance du demandant (cu du cundir un cundo Advance discontinu	d
2.2. Rue	Adresse du demandeur (ou du syndic pour les Association	ns de coproprietaires) Numéro Boîte
		Numero Bone
Code	e postal Localité	Pays
2.3.	Contact	
Télé	phone Téléphone	Téléphone
Cou	riel en majuscules (exemple : JEAN.DUPOND@MONDOMA	AINE.BE)
Veui	llez joindre à la demande :	
l e	soit une copie de votre carte bancaire mentionnant votre n l'éventuel code de sécurité (CVC), composé de 3 chiffres et h en ligne ;	abituellement demandé pour la vérification des paiements
	soit le Relevé d'identité bancaire (RIB) délivré avec une sign e section doit être totalement complétée et exempte de toute	•
	·	•
Vous sı	Compte bancaire du demandeur (du syndic pour les Associate de la prime : sur votre compte bancaire Il doit s'agir d'un compte dont le demandeur est titulaire (ou plus rapide. Titulaire(s) du compte	
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	IBAN	BIC
	International Bank Account Number	Bank Identifier Code
□ s	ur un compte bancaire ne vous appartenant pas Dans ce cas l'Administration yous fera parvenir un formulai	re à compléter. Attention : la procédure de paiement est



□ autre. Précisez :

SPW		· Volume 477702020
3. Informa	tion relative au ménage	
Cette section	ne doit pas être complétée po	ur les Associations de copropriétaires
Des personr □ Oui	nes handicapées font-elles p	artie de votre ménage ? ²
☐ M. ☐ Mme	Nom	Prénom
☐ M. ☐ Mme ☐ Non	Nom	Prénom
	font-ils partie de votre ména	na 2 3
Oui	Tont-iis partie de votre mena	ge :
□ M. □ Mme	Nom	Prénom
□ M. □ Mme	Nom	Prénom
☐ M. ☐ Mme ☐ Non	Nom	Prénom
□Non	ce cas, joindre une copie de l'a nes de plus de 60 ans font-ell Nom	les partie de votre ménage (autres que le demandeur et son conjoint) ? Prénom
☐ M. ☐ Mme ☐ Non	Nom	Prénom
4. Adresse	e du Bâtiment	
	tion des travaux	
□ à l'adres	sse du demandeur utre adresse :	
Rue		Numéro Boîte
Code postal	Localité	
4.2 Type de	bâtiment après travaux	
□ apparter	unifamiliale ment/studio le avec plusieurs unités de log	ement. Précisez le nombre de logements :

² La personne reconnue handicapée, au sens de l'article 1er de l'arrêté du Gouvernement wallon du 7 septembre 2000 définissant la notion de personne handicapée au sens de l'article 1er, 32°, du Code wallon de l'habitation durable : « La personne mineure ou majeure présentant une limitation importante de ses capacités d'intégration sociale ou professionnelle suite à une altération de ses facultés mentales, sensorielles ou physiques, conformément aux critères arrêtés par le Gouvernement ».
³ Considérés comme enfant(s) à charge, par l'administration, le(s) enfant(s) pour lequel/lesquels, à la date de l'introduction de la demande de prime, des allocations familiales ou

³ Considérés comme enfant(s) à charge, par l'administration, le(s) enfant(s) pour lequel/lesquels, à la date de l'introduction de la demande de prime, des allocations familiales ou d'orphelin sont attribuées à un membre du ménage du demandeur ou de ses mandants. Est également considéré comme enfant à charge, l'enfant qui est hébergé à tout le moins à titre égalitaire par le demandeur ou ses mandants ou un membre de leur ménage.



5. Travaux réalisés

Sélectionnez les travaux que vous avez réalisés et pour lesquels vous demandez une prime.

Les travaux que vous sélectionnez doivent :

- figurer dans la liste et avoir été recommandés dans le rapport d'audit (à l'exception des travaux de toiture pour les demandes soumises sous les conditions en vigueur depuis le 14/02/2025);
- être terminés ;
- **être réalisés par un entrepreneur** inscrit à la Banque Carrefour des Entreprises (activités indépendantes dans les métiers de la construction et de l'électronique ou de l'entreprise générale).

La conformité des installations électriques et (le cas échéant) de gaz est un préalable obligatoire. Vous devez joindre les attestations de conformité à la présente demande de prime.

!! Attention !! Si le rapport d'audit fait mention de « travaux liés », ceux-ci devront nécessairement faire l'objet d'une même demande de prime. Les travaux de toiture sont réalisés sur une toiture isolée répondant à la norme prescrite par la réglementation, à savoir R ≥ 5 m²K/W.

Consultez les critères techniques requis sur https://logement.wallonie.be (notice « critères techniques et pièces justificatives »).

Prime demandée : COCHEZ	Postes			
Toiture				
	□ Remplacement de la couverture			
	□ Appropriation de la charpente Annexe technique n°1 − □			
	Remplacement d'un dispositif de collecte et d'évacuation des eaux pluviales	toiture		
	☐ Isolation thermique du toit ou des combles			
	Murs			
	Assèchement des murs – infiltrations			
	Assèchement des murs – humidité ascensionnelle	Annexe technique n°2 – Travaux sur		
	Renforcement des murs instables/reconstruction totale de ces			
	Isolation thermique des murs	1		
Sols				
	Remplacement des supports des aires de circulation d'un ou plusieurs locaux	Annexe technique n°3 – Travaux sur		
	Isolation thermique des sols	les sols		
	Sécurité/Salubrité			
	Appropriation de l'installation électrique			
	Appropriation de l'installation de gaz			
	Elimination de la mérule ou de tout champignon aux effets analogues	Annexe technique n°5 – Gaz, électricité, radon et mérule		
	Elimination du radon			
Menuiseries extérieures				
	Remplacement des menuiseries extérieures ou des vitrages	Annexe technique n°4 – Remplacement des menuiseries extérieures ou vitrages		
	Appareil de production de chaleur et/ou d'eau cha	aude sanitaire		
	Pompe à chaleur pour la production exclusive d'eau chaude sanitaire	Annexe technique n°6 – Installation de chauffage et d'eau chaude sanitaire		
□ Pompe à chaleur pour le chauffage ou combinée				



	□ Chaudière biomasse		
	□ Poêle biomasse local Annexe technique n°6 – Insta		
	Chauffe-eau solaire	chauffage et d'eau chaude sanitaire	
	Système de ventilation		
	Système centralisé de ventilation mécanique simple flux qui assure la ventilation de l'ensemble des espaces du logement		
	des espaces du logement Annexe technique n°7 – Systè		
Système de ventilation mécanique simple flux qui assure la ventilation d'une partie des espaces du logement		ventilation	
	Système de ventilation mécanique double flux qui assure la ventilation d'une partie des espaces du logement		
Augmentation des rendements de production, de distribution, de stockage et d'émission des installations de chauffage			
	Isolation des conduites de chauffage et de ses accessoires hors du volume protégé		
	Isolation d'un ballon de stockage de chauffage	Annexe technique n°6 – Installation de	
	Installation de circulateurs à vitesse variable pour le chauffage		
	Remplacement d'un ballon de stockage d'un système de chauffage et d'eau chaude sa		
	Placement de vannes thermostatiques		
	Placement d'un thermostat d'ambiance		
Augmentation des rendements de production, de distribution et de stockage des installations d'eau chaude sanitaire			
	Remplacement d'un réservoir de stockage pour l'eau chaude sanitaire		
	Isolation des conduites d'une boucle de circulation d'eau chaude sanitaire et de ses accessoires	Annexe technique n°6 – Installation de chauffage et d'eau chaude sanitaire	
	Isolation d'un échangeur à plaques externe		
	Isolation d'un ballon de stockage pour l'eau chaude sanitaire		



6. Liste des documents à joindre

En cas d'impossibilité de fournir un des documents demandés ci-dessous dans les délais requis, envoyez votre dossier en le justifiant. L'administration vous réclamera les compléments nécessaires lors de l'analyse de votre dossier.

Pour que votre demande soit complète, vous devez joindre, au formulaire principal dûment complété et signé, une **copie** des documents mentionnés ci-dessous.

Veuillez nous envoyer le formulaire de demande de prime et ses annexes dans un même pli.

Pour	tous les demandeurs :
	Une copie de toutes les factures relatives aux travaux visés par la demande de prime ;
	Une copie des devis relatifs aux travaux visés par la demande de prime ;
	L'annexe technique complétée, ainsi que les documents demandés dans celle-ci ;
	Une photo de votre carte bancaire mentionnant votre nom et le numéro de compte (veillez à cacher l'éventuel code
	de sécurité CVC) ou le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) délivré avec une signature de la banque ;
	Des photos représentatives des travaux (avant, pendant et après travaux).
	and the standard and th
	uement s'il s'agit de votre première demande de prime Travaux, la conformité des installations électriques
-	cas échéant) de gaz est un préalable obligatoire :
	Une copie du certificat de conformité de l'installation électrique délivrée par un organisme agréé ;
	Une copie du certificat de conformité de l'installation de gaz délivré par un organisme agréé ou par l'entrepreneur
	s'il dispose de l'habilitation gaz, label CERGA si ce dernier a réalisé l'entièreté de l'installation.
Unia	uement pour les travaux d'élimination du radon :
	Une copie du rapport rédigé par une autorité compétente.
_	
Pour	la rénovation des toitures avec dérogation de l'audit, si l'isolation était préexistante :
	Des justificatifs officiels attestant des critères techniques de l'isolation préexistante (certificat PEB, factures, photos,
	etc).
Unia	uement pour vous permettre éventuellement de bénéficier d'une prime plus intéressante en diminuant votre
	nu de référence :
	Pour présence d'enfants à charge au sein de votre ménage pour lesquels vous ne bénéficiez pas d'allocations
Ш	familiales : une copie du jugement attestant de l'hébergement égalitaire dont bénéficie un membre du ménage ;
	Pour présence de personnes handicapées au sein de votre ménage : une copie des attestations de handicap du
_	S.P.F. Sécurité sociale ou (pour les plus de 65 ans uniquement) une attestation de la mutuelle ;
	Pour un enfant à naître : une attestation médicale établissant la date du début de la grossesse.
Uniq	uement si la demande de prime est réalisée au nom d'une Association de copropriétaires :
	Le procès-verbal de l'assemblée des copropriétaires ayant autorisé les travaux.
	uement si vous êtes propriétaire du logement avec des personnes qui ne figurent pas sur votre composition de ménage :
	Une copie de l'avertissement-extrait de rôle concernant les revenus afférents à l'avant-dernière année de tous les
	autres propriétaires (par exemple, pour une demande de prime introduite en 2025, les revenus 2023 (exercice 2024)).
,	adires proprietaires (par exemple, pour une demande de prime introduite en 2025, les revends 2025 (exercice 2024)).

Pour votre information, les données relatives au Cadastre, aux allocations familiales perçues par votre ménage, aux revenus imposables globalement de votre ménage ainsi que votre composition de ménage seront consultées directement auprès des sources authentiques en la matière. Ces informations ne vous seront réclamées que si elles ne sont pas disponibles via ces sources.



7. L	7. Déclaration sur l'honneur			
	M. Mme	Nom	Prénom	
•	déclare que les t ans principalement déclare être infor- prime, visiter le la déclare que les tr par la Région Wa SWCS ou du FLN déclare que l'ens soumises aux co éléments recomme	ravaux faisant l' nt affecté au log mé que l'Admir ogement et véri avaux qui font l' allonne comme N,; emble des inver onditions en vig nandés dans le	··	
•	réglementation, à remplis ou m'eng primes Travaux, Veuillez coch pendant u de la grille pendant u	a savoir R ≥ 5 m gage à remplir a une des conditi er un choix Ce ine durée mini ne durée mini des loyers une durée mini	au plus tard dans les 24 mois prenant cours à la date de la première demande de	
	□ pendant u logement a	a la disposition	imale d'un an, mettre gratuitement et à titre de résidence principale, la totalité du d'un parent ou allié jusqu'au deuxième degré inclusivement s'relatifs aux conditions d'occupation pourront vous être réclamés.	
•		s Sources auth	n à consulter les données nécessaires au traitement de la présente demande de nentiques (Registre national, SPF Finances, réseau de la Banque-Carrefour de la	
			tration accède à mes données permettant d'établir mon revenu de référence avertissement-extrait de rôle, allocations familiales, situation de handicap).	
	exclusiven information	nent automatisens fournies dans es authentiques	I pour que ma demande de prime fasse l'objet, le cas échéant, d'un traitement é. Ce traitement sera réalisé à partir du logiciel de l'Administration sur base des se le cadre du présent formulaire et en appelant si nécessaire des données provenant se (cf. liste ci-dessus). Je peux retirer mon accord à tout moment (voir les modalités des les cadres de la cadre de la	
•	déclare sur l'hon	neur que les rei	nseignements mentionnés dans le présent formulaire sont exacts et complets.	
ate	/ /	Signature		



8. Protection de la vie privée

Conformément à la réglementation en matière de protection des données, au Code wallon de l'Habitation durable ainsi qu'à l'arrêté du Gouvernement wallon du 4/04/2019, les données personnelles nécessaires seront traitées par la Direction des Aides aux particuliers du SPW - Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie, en vue de :

- L'octroi ou du rejet de votre demande de la prime Habitation ;
- La liquidation de votre prime Habitation.

Par ailleurs, les données personnelles pourront être également traitées par la Direction du Logement privé, de l'information et du contrôle du SPW - Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie en vue de/du :

- L'examen de votre éventuel recours ;
- Recouvrement de primes indûment perçues.

Dans le cadre des traitements susmentionnés, les données suivantes seront consultées auprès des sources authentiques en la matière :

- Données d'identification ;
- Composition de votre ménage ;
- Revenus imposables globalement afférents à l'avant-dernière année ;
- Données relatives au patrimoine immobilier ;
- Le cas échéant, les données relatives aux allocations familiales perçues, reconnaissance de handicap et statut social auprès des organismes assureurs.

Ces données ne seront ni vendues ni utilisées à des fins de marketing ni communiquées à des tiers, sauf à notre conseil juridique en cas de procédure judiciaire. Ces données seront conservées pendant une période de 10 ans à compter de la liquidation ou 5 ans en cas de refus, sous réserve de la cessation définitive des procédures et recours administratifs et judiciaires.

Vous pouvez, dans certains cas spécifiques, rectifier, limiter ou vous opposer au traitement. Le cas échéant, vous pouvez retirer votre accord relatif au traitement exclusivement automatisé de votre demande. Pour ce faire, veuillez en faire la demande :

- Soit par courrier postal: Rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 JAMBES;
- Soit par mail: renovation.logement@spw.wallonie.be.

Sur demande via formulaire disponible sur l'ABC des démarches du Portail de la Wallonie (http://www.wallonie.be/demarches/138958-acceder-a-mes-donnees-personnelles), vous pouvez avoir accès à vos données ou obtenir de l'information sur un traitement qui vous concerne. Le Délégué à la protection des données du Service public de Wallonie (Place de la Wallonie, 1 à 5100 Jambes - dpo@spw.wallonie.be) en assurera le suivi.

Pour plus d'information sur la protection des données à caractère personnel et vos droits, rendez-vous sur le Portail de la Wallonie (http://www.wallonie.be/).

Enfin, si dans le mois de votre demande, vous n'avez aucune réaction du Service public de Wallonie, vous pouvez contacter l'Autorité de protection des données pour introduire une réclamation :

- Soit par courrier: 35, Rue de la Presse à 1000 Bruxelles;
- Soit par mail : contact@apd-gba.be.

9. Voies de recours

Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de la décision rendue ?

Introduire un recours interne à l'administration.

Adressez-vous à l'administration concernée pour lui exposer les motifs de votre insatisfaction ou exercez le recours administratif spécifique si celui-ci est prévu dans la procédure.

Adresser une réclamation auprès du Médiateur.

Si au terme de vos démarches préalables au sein de l'administration vous demeurez insatisfait de la décision, il vous est possible d'adresser une réclamation auprès du Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.



Rue Lucien Namèche, 54 à 5000 Namur Tél. gratuit 0800 19 199 http://www.le-mediateur.be